

CONDITIONS GENERALES # CONDITIONS GENERALES DE VENTE, VENTE EN LIGNE ET DE
PRESTATION DE SERVICES # DECHARGE DE RESPONSABILITE

ARTICLE 1er – Champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services (ci-après, les « Conditions Générales ») s’appliquent, sans restriction ni réserve à l’ensemble des ventes de Produits et Services réalisées in situ ou depuis le site <https://www.flow-by-espacegym.fr/> appartenant à FLOW, dont le siège social es situe 13 RUE CHARLES SERRE, inscrite au RCS de SALON DE PROVENCE sous le numéro 391171766 et exerçant son activité sous l’enseigne FLOW auprès le Client , désirant acquérir les produits ou bénéficier des prestations de services proposés par FLOW au sein de son studio.

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente ou vente en ligne de Produits et Services proposés par FLOW au Client, à partir du site, ou au sein de son studio.

Le fait pour le Client, de commander sur le site FLOW des Produits et Services emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales qui prévalent sur toutes autres conditions et notamment celles applicables pour les ventes au sein du studio. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées sans réserve avant son achat de Produit ou de Service. A cet égard, elles lui sont opposables conformément aux termes de l’article 1119 du code civil.

La vente de Produits ou Services est réputée conclue à la date de validation de la commande ou le paiement du prix par le Client.

Ces Conditions Générales pouvant faire l’objet de modifications ultérieures, la version applicable à l’achat du Client est celle en ligne sur le Site à la date de passation de la commande.

Les Conditions Générales sont disponibles au siège social de FLOW et sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produits et Services proposés par FLOW.

ARTICLE 2 – Informations précontractuelles

Article 2.1:

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d’une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les

informations listées à l'article L221-5 du code de la consommation.

Article 2.2 :

Sont transmises au Client, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

Les caractéristiques essentielles des Services.

Le prix des Services et des frais annexes.

En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel FLOW s'engage à exécuter le Service, quel que soit son prix.

Les informations relatives à l'identité de FLOW, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités.

Les informations relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles.

Article 2.3 :

FLOW communique au Client les informations suivantes :

Son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique.

Les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par FLOW pour le traitement des réclamations.

En cas de vente, l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-1 et suivants du code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et s. du code civil, ainsi que, le cas échéant, de la garantie commerciale et du service après-vente respectivement visés aux articles L. 217-15 et L. 217-17 du code de la consommation.

La durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée.

Article 2.4 :

FLOW indique, en ce qui concerne le contenu numérique :

Toute interopérabilité pertinente de ce contenu avec certains matériels ou logiciels dont FLOW a ou devrait raisonnablement avoir connaissance.

ARTICLE 3 – Description des Services

Le Client a la possibilité de passer sa commande de Services en ligne sur le Site dans la limite des stocks et disponibilités. FLOW propose différents types de Services définis et dont les tarifs sont détaillés en Annexe 1 des présentes.

Les Services sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible sur le Site. Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité de FLOW ne pourrait être engagée.

ARTICLE 4 – Conditions d'accès aux Services et règlement intérieur

Pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des Services et permettre à chaque Client de participer, l'accès aux Services est conditionné au respect des règles suivantes :

Le Client devra se présenter FLOW avant l'heure de début du cours. Pour des raisons de sécurité résultant de la nécessité de participer à la séance d'échauffement, le Client ne pourra participer au cours s'il arrive avec plus de 15 minutes de retard.

Les cartes et Abonnements sont nominatifs et ne peuvent en aucun cas être cédés à un tiers.

L'heure de début de réalisation des Services ne sera pas décalée en cas de retard du Client quel qu'en soit la cause.

Le Client devra respecter le règlement intérieur de FLOW, sous peine d'expulsion du cours sans remboursement.

ARTICLE 5 – Formation de la commande

Article 5.1 – Condition de la commande :

Le Client doit être majeur au moment de la passation de la commande.

En cas d'indisponibilité d'un Service, le Client en sera informé soit directement par un message sur le Site soit par courrier électronique.

En commandant les Services, le Client certifie qu'il s'est assuré qu'il n'est l'objet d'aucune contre-indication à la pratique du sport et plus particulièrement des activités proposées par FLOW.

Le nombre de place à chacun des cours étant limité, il est conseillé au Client de réserver ses cours soit sur le Site soit chez FLOW.

Article 5.2 – Signature électronique

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire ou IBAN du Client et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord de celui-ci à :

– exigibilité des sommes dues au titre de la commande.

– signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, le Client est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter FLOW.

Article 5.3 – Validation de la commande

Pour que la commande soit validée, le Client devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes Conditions Générales.

La commande sera considérée comme définitive à la date de validation de la commande ou le paiement du prix par le Client.

Toute commande vaut acceptation des prix et descriptions des Services disponibles à la vente. Toute contestation sur ce point interviendra dans le cadre d'un éventuel échange et des garanties ci-dessous mentionnées.

Pour toute question relative au suivi d'une commande, le Client doit appeler FLOW au 0631736763 durant les heures d'ouverture ou envoyer un mail à l'adresse suivante : contact@flow-byespaegym.fr

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de FLOW dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

ARTICLE 6 – Prix

Les Produits et Services sont fournis aux prix en vigueur figurant sur le Site. Le prix des Services est détaillé sur le site du studio – page « Tarifs ». FLOW se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date.

Les prix sont exprimés en Euros TTC.

Les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le Site Internet et chez FLOW et indiqués avant la validation de la commande. Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé lors de la commande.

Le prix de la commande de cartes et d'abonnements peut être payé en plusieurs versements selon un échéancier défini d'un commun accord avec FLOW.

ARTICLE 7 – Conditions de paiement

Sauf accord contraire de FLOW, le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation

de la commande par le Client :

Soit par paiement sécurisé sur le Site Internet, par cartes bancaires : Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues, Prélèvement SEPA.

Soit par chèque, carte bancaire, Prélèvement SEPA ou espèces directement chez FLOW.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

En outre, FLOW se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes effectuées par le Client et de lui interdire l'accès aux cours.

ARTICLE 8 – Disponibilité des Services

Pour des raisons d'organisation des ressources et de disponibilité des places pour les cours, les réservations pour les cours collectifs et les cours privés doivent impérativement être annulées jusqu'à 2 heures pour les cours collectifs et 5 pour les cours privés avant ceux-ci. A défaut d'annulation dans le délai impératif de 2 heures avant le début du cours selon qu'il s'agit d'un cours collectif ou d'un cours privé, le montant ou la durée du cours sera dû et déduit de la carte ou de l'abonnement. A défaut de règlement de cette pénalité, le Client ne pourra accéder à un prochain cours. Les cours collectifs et privés ne pourront être décalés si le Client arrive en retard.

Définitivement empêché pour des causes de santé ou professionnelles, et sur présentation de justificatifs adéquats dans un délai maximum de 24 h à compter de la date de la prise d'effet du justificatif, le Client – bénéficiant d'un abonnement d'une durée 6 mois ne pourra demander la résiliation unilatérale de son contrat. Il sera alors remboursé au prorata des Services déjà consommés selon les modalités de calcul des unités des cours à l'unité (cf. page Tarifs) déduction faite des charges (TVA, frais de dossier...).

Momentanément empêché pour des causes de santé ou professionnelles, et sur présentation de justificatifs adéquats dans un délai maximum de 2 jours à compter de la date de la prise d'effet du justificatif, le Client pourra demander à prolonger la durée de son contrat de la durée restant de celui-ci à compter de la fin de son empêchement.

ARTICLE 9 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, si le Client a acheté les Services sur le Site Internet, le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la livraison des Produits ou de la commande des Services pour exercer son droit de rétractation auprès de FLOW, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement.

Le droit de rétractation peut être exercé chez FLOW, à l'aide du formulaire de rétractation disponible sur place, auquel cas un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au Client par FLOW, ou de toute autre déclaration, dénuée

d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services achetés sur le Site Internet et les frais de livraison sont remboursés.

L'échange ou le remboursement sera effectué dans un délai de 15 jours à compter de la réception, par FLOW, de la réception de la demande de rétractation.

Si avec l'accord du Client, les Services ont été pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation, le Client renonce expressément à son droit de rétractation.

Les Services déjà exécutés pour lesquels le droit de rétractation interviendrait dans un délai inférieur à ceux prévus pour leur annulation selon la grille tarifaire consultable sur le site, ne pourront être remboursés.

ARTICLE 10 – Garantie et Responsabilité

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France et sont commercialisés à l'intention de non professionnels.

Le tarif diffère selon la catégorie de l'utilisateur : particulier ou professionnel. Pour les professionnels une majoration sera appliquée. Le tarif sera également adapté par rapport au type d'accompagnement mis en œuvre et à la durée prévue. Il sera forcément différent pour un professionnel, pour un dirigeant d'entreprise ou pour un coaching d'équipe. Une majoration sera appliquée (nous consulter).

Responsabilité au titre des Services :

Les Services sont assurés par des professionnels expérimentés qui sont chargés de leur mise en œuvre.

Les cours pourront être annulés à tout moment par FLOW sans avoir à justifier des raisons de leur annulation sous réserve d'en informer les Clients avec un préavis minimal de 2 heures. Une telle annulation pourra en particulier intervenir si moins de 2 élèves sont inscrits, en cas d'empêchement du professeur ou en cas de problème inhérent au local de FLOW. Dans ce cas les cours seront crédités sous la forme d'unité de cours pour les cartes et abonnements ; il en est de même des achats à l'unité qui ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement.

FLOW se réserve également le droit d'annuler les cours à tout moment et sans préavis en cas de problème de sécurité.

FLOW met à disposition des Clients un espace vestiaire leur permettant de se changer ainsi que des casiers. Les affaires des Clients restent sous leur entière responsabilité et la responsabilité de FLOW ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol dès lors qu'aucune faute ne pourra être retenue à l'encontre de FLOW ni de ses installations.

ARTICLE 11 – Protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, FLOW met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et l'exécution des Services définis aux présentes Conditions Générales.

FLOW s'engage à assurer la protection des données personnelles des Clients et de l'ensemble des données personnelles obtenues dans le cadre de l'utilisation du Site.

Le Client est informé des éléments suivants :

FLOW, dont les coordonnées figurent en en-tête des présentes est responsable du traitement.

Les données à caractère personnel des Clients sont traitées pour l'exécution des commandes passées par le Client sur le Site.

Aucun transfert hors Union Européenne des données à caractère personnel des Clients n'est prévu

Les données à caractère personnel des Clients traitées sont conservées pour la durée nécessaire à l'exécution du contrat.

Le Client concerné par le traitement de ses données à caractère personnel dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Ce droit peut être exercé en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à contact@flow-by-espacegym.fr.

Le Client concerné par le traitement de ses données à caractère personnel a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Les données à caractère personnel demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale), sans quoi la commande ne pourra pas être passée.

Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en œuvre au travers du processus de commande.

ARTICLE 12 – Propriété intellectuelle

Le contenu du Site internet est la propriété de FLOW et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, FLOW reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc. réalisés (même à la

demande du Client) en vue de la fourniture et de la présentation des Produits et Services.

ARTICLE 13 – Clauses diverses

ARTICLE 13.1 – Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 13.2 – Non-renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes Conditions Générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 13.3 – Langue du contrat

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13.4 – Loi applicable

Les présentes Conditions Générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français. En cas de litige survenant à propos de l'exécution, de la résiliation ou de l'interprétation des Conditions Générales, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Sous réserve des dispositions légales d'ordre public applicables, tout différend lié ou résultant de la validité, de l'exécution, de l'interprétation ou de la formation des présentes Conditions Générales fera l'objet en priorité d'une demande à la Société pour obtenir une solution amiable et à défaut de conciliation, à la juridiction exclusive des juridictions de FLOW (France).

Annexe « Services et Tarifs »

Cette Annexe décrit les Services et Tarifs de ceux-ci applicables à compter du 1er janvier 2020.

FLOW propose différents types de Services, à savoir :

- des cours collectifs réguliers selon des formules au temps passé ou sur abonnements
- des cours privés

- des prestations d’animation d’enterrements de vie de jeune fille
- des prestations de type « shows » (spectacles), « workshops ».
- des prestations de location de salle
- des prestations de shooting photos

1. COURS COLLECTIFS REGULIERS :

Les cours réguliers qui ont une durée de FLOW sont définis selon un calendrier préétabli par FLOW .

1.1. A l’UNITE : cartes valables 1mois à compter de la date d’achat par le Client

1er cours au choix, cours d’essai = 25 € à l’unité

Cours de __1__ h = __25__ € à l’unité

Les cours peuvent être achetés soit directement chez FLOW , soit sur le Site Internet.

1.2. CARTES (nominatives) :

Carte valable __1__ mois à compter de la date d’achat par le Client.

Payable en __1__ fois

1.3. Abonnements (nominatifs) :

Avec les abonnements, vous avez strictement accès à FLOW cours / mois selon la formule choisie. La durée d’engagement minimum est de 6 mois. Votre abonnement sera ensuite tacitement reconduit chaque mois dès la fin de l’engagement. Cette tacite reconduction pourra s’arrêter lorsque le client en exprimera la volonté en respectant un préavis de 2 mois et exclusivement par e-mail à contact@flow-byespacegym.fr ou par courrier recommandé AR .

La réservation pour les cours collectifs se fait en ligne ou auprès de notre studio.

Conformément à l’ARTICLE 8 des Conditions Générales, pour des raisons d’organisation des ressources et de disponibilité des places pour les cours, les réservations pour les cours collectifs doivent impérativement être annulées jusqu’à FLOW avant ceux-ci. A défaut d’annulation dans le délai impératif de vingt quatre (24) heures avant le début du cours, le montant ou la durée du cours sera dû ou déduit de la carte ou de l’abonnement et aucun remboursement ne sera effectué. A défaut de règlement de cette pénalité, le Client ne pourra accéder à un prochain cours. Les cours collectifs et privés ne pourront être décalés si le Client arrive en retard.

Les cours en ligne : Choisissez parmi notre panel de cours et programmes, sur le site FLOW, une

fois le paiement effectué, le cours ou le programme est considéré comme dû. Il n'est pas remboursable. Le montant est dû et aucun remboursement ne sera effectué.

Le client pourra annuler sa réservation jusqu'à _____ jours avant la réalisation de celle-ci.

COURS PRIVE :

Cours privé _____ : _____ € (_____ personne)

Service non disponible sur le Site. La réservation se fait par téléphone, email ou auprès de nos responsables au studio.

Conformément à l'ARTICLE 8 des Conditions Générales, pour des raisons d'organisation des ressources et de disponibilité des places pour les cours, les réservations pour les cours collectifs et les cours privés doivent impérativement être annulées jusque _____ heures pour les cours collectifs et _____ heures pour les cours privés avant ceux-ci. A défaut d'annulation dans le délai impératif de _____ heures avant le début du cours selon qu'il s'agit d'un cours collectif ou d'un cours privé, le montant ou la durée du cours sera dû et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation au-delà de ce délai ou si le Client ne se présente pas au cours. A défaut de règlement de cette pénalité, le Client ne pourra accéder à un prochain cours. Les cours collectifs et privés ne pourront être décalés si le Client arrive en retard.

Article 14- Règlement intérieur

Le Client devra respecter le règlement intérieur de _____ reproduit ci-après, sous peine d'expulsion du cours sans remboursement.

Pas de chaussures portées en ville dans la salle de danse.

Avoir une tenue adéquate : _____

Accès du studio interdit aux personnes mineures sans autorisation parentale.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans les locaux.

Pas de bijoux, ni piercing durant aucun cours.

Passées 15 min de retard, aucun élève ne sera admis en cours. Aucun remboursement, ni total ni partiel, ne sera envisagé en cas de retard de la part de l'élève et/ou de son refus par le professeur.

Aucun spectateur au cours.

Pour le confort de tous, l'élève s'engage à avoir une hygiène corporelle irréprochable.

Aucun comportement dangereux pour soi ou les autres.

L'élève s'engage à ne pas tenter de mouvements ou figures qui ne seraient pas demandés au

préalable par le professeur.

Pas de dégradation du matériel ou des locaux.

Pas de personne en état d'ivresse, sous emprise de drogue ou médicaments dangereux.

Animaux interdits.

Interdiction de manger dans la salle de cours et dans les vestiaires.

Les personnes blessées et enceintes ne sont pas autorisées à suivre un cours. _____ n'engage aucunement sa responsabilité dans le cas où une personne avec un état de santé cité ci-dessus participerait au cours.

L'élève doit participer aux cours de son niveau d'appartenance (débutant, intermédiaire, avancé). Le professeur se réserve le droit d'autoriser l'élève à accéder à un cours ne correspondant pas à son niveau d'appartenance.

Tout cours entamé est dû dans son intégralité.

Toute annulation à un cours doit se faire au plus tard _____ h à l'avance. Dans le cas contraire, sauf sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel, le cours sera dû. A régler ou à décompter directement de votre carte de cours.

Les règles de bon voisinage et de vie en communauté, et notamment le respect d'autrui, doivent être scrupuleusement respectées. Les comportements irrespectueux, injurieux, raciste, homophobe, visant à mettre mal à l'aise les participants ou membres de l'équipe, etc... ne sont pas tolérés et peuvent donner suite à une exclusion sans remboursement.

Toute présence à un cours, même en tant que simple spectateur, est considérée comme une inscription et donc soumise aux tarifs en vigueur, sauf accord exceptionnel de la direction.

La direction se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'élèves est inférieur à cinq. Le cas échéant, le cours ne sera pas décompté.

Les téléphones portables doivent être éteints ou mis en mode silencieux durant les cours.

A l'arrivée comme au départ, silence et discrétion sont de rigueur afin de préserver le bon déroulement des cours.

Les élèves, intervenants et professeurs sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre les risques d'incendie et d'en respecter les consignes.

La salle de cours, vestiaire et sanitaires doivent être laissés dans un état d'ordre et de propreté convenable.

_____ ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique

de l'activité ainsi que des vols ou de la détérioration des effets personnels que pourraient subir les élèves, professeurs et intervenants. A ce titre, les personnes souhaitant être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire les démarches nécessaires auprès de leur compagnie d'assurance.

Le Client certifie avoir une assurance responsabilité civile.

Les cartes cadeaux sont valables _____ mois à compter de leur date d'achat, pas d'échange ou de remboursement.

Les cartes de cours et abonnements ne pourront plus être utilisés par leur titulaire au-delà de la date de validité.

La durée de validité de la carte ou abonnement ne peut pas être prolongée sauf sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel.

Les cartes de cours et abonnements, sont nominatifs non échangeables et non remboursables.

Le studio FLOW est ouvert , toutefois la direction se réserve le droit de modifier ces périodes de congés. Les cours ne peuvent pas faire l'objet d'une récupération dans le cadre des abonnements pendant cette période de congés.

CONDITIONS GENERALES

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir et d'organiser les relations contractuelles entretenues entre les cocontractants, ci-après nommés « adhérents » et FLOW. Les informations publicitaires n'engagent pas les parties.

Les conditions générales présentes sont d'une validité de 6 mois, en date du premier paiement pour les engagés sur 6 mois, en date de la signature pour les non engagés sur 6 mois. Toute évolution de l'infrastructure ou du fonctionnement de la salle pourra entraîner un avenant au contrat avec des modifications tarifaires. En signant le contrat d'adhésion, l'adhérent déclare donner son accord à l'adhésion et accepte les conditions générales de vente de FLOW. Le contrat d'adhésion fait office de contrat. L'adhésion est personnelle et non transférable.

Article 2 – Règlement intérieur et discipline

L'adhérent s'engage par le présent contrat à respecter les dispositions du règlement intérieur dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Il s'oblige à :

- Ne pas fumer dans l'enceinte du club et à une distance pouvant nuire aux adhérents en activité physique et/ou enfants.
- Alerter les secours et l'équipe encadrante en cas d'accident et de manière générale lorsque la situation l'impose.

- Adopter un comportement adéquat et empreint de respect et des valeurs sportives partagées par tous les adhérents.
- Respecter les lieux et le matériel.
- Adopter une tenue vestimentaire et sociale appropriée (vêtements secs et propres à chaque nouvelle séance).
- Le torse nu est toléré uniquement pour les personnes majeures pendant les « ACTIVITE » hors travail technique.

Si FLOW est responsable de son matériel, de son entretien et de son maintien en bon état d'utilisation, chaque adhérent est en revanche responsable de sa remise en place à la fin de chaque séance (nettoyage si nécessaire), afin que les utilisateurs suivants puissent évoluer en sécurité et dans de bonnes conditions.

Article 3 – Horaires

- L'adhérent déclare avoir pris connaissance des créneaux horaires et des conditions de réservation et s'engage à les respecter.
- Les créneaux horaires sont disponibles sur le site <https://www.flow-by-espacegym.fr/>, ou sur demande de l'adhérent au personnel encadrant.
- FLOW se réserve le droit de changer les créneaux horaires et d'interrompre ponctuellement l'activité.
- FLOW s'engage à avertir l'adhérent de tout changement dans les meilleurs délais avant application des nouvelles mesures.

CONDITIONS GENERALE DE VENTE

Article 1 – Paiement

Le montant de la cotisation est indiqué dans le contrat d'adhésion, en fonction de la formule choisie.

L'adhérent reconnaît avoir été informé des tarifs préalablement à la signature de son contrat d'adhésion.

Le paiement des cotisations « au comptant » s'effectue par chèque, par carte bancaire ou en espèces.

Le paiement des cotisations mensuelles s'effectue par prélèvements bancaires. Dans ce cas, l'adhérent devra fournir à FLOW en chèque, carte bancaire ou en espèces, le montant de la première mensualité le jour de son inscription, ainsi qu'un relevé d'identité bancaire. Les cotisations suivantes seront prélevées directement sur le compte de l'adhérent.

Des modifications peuvent intervenir au cours de l'abonnement de l'adhérent (changement d'agence ou de compte bancaire). L'adhérent s'engage alors à remettre un nouveau relevé d'identité bancaire à FLOW, et à signer un nouveau mandat de prélèvement.

L'adhérent s'engage à prévenir son club au moins 3 semaines avant la date de prélèvement ou de dépôt de chèque afin que celui-ci puisse être effectué sans difficulté et afin d'éviter des frais

d'impayés.

Article 2 – Impayés et incidents de paiement

En cas de titre de paiement émis et non honoré :

En cas de titre de paiement émis et non honoré, l'adhérent reste redevable à FLOW du montant dû, auquel s'ajoute une pénalité de 10€ pour couvrir les frais bancaires engendrés.

L'adhérent dispose d'un délai de 1 semaine pour s'acquitter de ce montant, passé ce délai son accès aux services de FLOW sera automatiquement suspendu jusqu'à régularisation de la situation.

En cas de non régularisation par l'adhérent, les conditions définies par l'article 8 seront également appliquées.

En cas d'incident de paiement par prélèvement :

Les parties s'accordent et admettent que les incidents de paiement répétés sont une cause de résiliation unilatérale de la convention à l'initiative de FLOW. En cas de rejet d'un prélèvement, une nouvelle demande de prélèvement majorée des frais bancaires correspondants (10€) sera présentée sur le compte de l'adhérent dans les 15 jours suivant l'incident. En cas de nouveau rejet de ce prélèvement, l'accès de l'adhérent aux services de FLOW sera automatiquement suspendu.

En cas de non régularisation par l'adhérent, les conditions définies par l'article 8 seront également appliquées.

Article 3 – Conditions d'accès et réservations

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des conditions d'accès au club et de réservation et s'engage à les respecter.

Les conditions de réservation sont les suivantes :

- L'adhérent souhaitant s'inscrire à une séance de ACTIVITE doit se rendre sur le logiciel de réservation ou l'application « BSport ». En cas de dysfonctionnement de ce système de réservation, la réservation pourra être prise par téléphone ou email. (Lorsqu'un créneau de réservation est complet, l'adhérent peut s'inscrire sur liste d'attente. Dans ce cas, il sera prévenu par email de tout désistement au plus tard une heure avant le début de la séance.)

Lorsqu'un désistement a lieu en sa faveur, l'adhérent est automatiquement inscrit au créneau choisi.

- Par son inscription directe ou la validation de sa place via la liste d'attente, l'adhérent s'engage à se présenter à la séance réservée, sous peine de pénalités exposées à l'article 6 du présent contrat. Il dispose toutefois de la faculté d'annuler sa réservation dans les conditions fixées par l'article 5 du présent contrat.

- Dans l'hypothèse où l'adhérent sur liste d'attente serait prévenu moins d'une heure avant le début de la séance de la validation de sa place, l'adhérent ne serait pas susceptible de subir des pénalités en cas d'annulation.

Article 4 – Modalités d'annulation

L'adhérent s'engage à annuler sa réservation dans les conditions suivantes :

- Après avoir réservé en ligne, l'adhérent doit procéder à l'annulation de sa réservation une heure minimum avant le début de la Séance.
- Dans le cas où l'adhérent réserverait sa séance moins d'une heure avant le début de la séance, il n'a pas la possibilité d'annuler sans être soumis aux pénalités exposées à l'article 6 de ce présent contrat, sauf en cas d'inscription automatique suite à une mise sur liste d'attente.
- Toute annulation doit obligatoirement être réalisée en ligne, via l'espace membre du logiciel ou de l'application « BSport ». Le seul cas où une autre voie d'annulation sera tolérée est l'hypothèse dans laquelle le système de réservation en ligne subirait un dysfonctionnement.
- Les délais d'annulation susmentionnés sont susceptibles d'évolution. Dans ce cas FLOW s'engage à communiquer les changements dans un délai raisonnable avant la mise en place des nouvelles modalités.

Article 5 – Pénalités

En cas de non-respect des règles susmentionnées, ou d'atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un coach ou d'un adhérent, FLOW se réserve le droit d'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent, sans possibilité pour ce dernier d'obtenir un quelconque dédommagement.

En cas d'annulation de l'adhérent moins d'une heure avant le début d'une séance, l'adhérent sera pénalisé comme suit :

- l'adhérent recevra un avertissement, la séance annulée sera décomptée de son contrat.
- au bout de 3 avertissements, une suspension d'abonnement de 1 semaine sans remboursement sera appliquée à l'adhérent fautif.

Le non-respect des règles par tout adhérent dont l'attitude ou le comportement présenterait un risque ou un désagrément pour lui-même, le personnel de FLOW ou les autres adhérents, constitue une cause de résiliation unilatérale et sans préavis du présent contrat par FLOW. Dans une telle hypothèse de résiliation, l'adhérent, à qui revient la faute, ne disposera pas de la faculté de demander le remboursement de son abonnement en cours.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Article 1 – Assurance et responsabilité

FLOW est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou des accessoires.

Font l'objet d'une assurance personnelle contractée par l'adhérent et à sa charge :

- les incapacités de toute nature
- la couverture des risques de nature à causer, par leur survenance, tout préjudice personnel, corporel ou patrimonial
- la réparation des dommages imputables à la résiliation des risques inhérents à la pratique sportive demeure à la charge de l'adhérent

En cas d'accident engageant la responsabilité de FLOW, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration aux parties concernées dans un délai de 48h.

FLOW ne peut –être tenue responsable des objets perdus, volés, détériorés, entreposés dans les casiers, vestiaires, parking et tout autre lieu d'accueil.

Article 2 – Acceptation des risques

En signant un contrat d'adhésion à FLOW, l'adhérent accepte les risques inhérents à la pratique d'une activité sportive.

L'adhérent atteste sur l'honneur s'être assuré, auprès d'un médecin, de disposer d'un état de santé physique permettant la pratique sportive à l'inscription, et s'engage à renouveler ce contrôle annuellement. Il s'engage à avertir les membres de FLOW dans les plus brefs délais de toute nouvelle information liée à son état physique pouvant interférer de quelque manière que ce soit avec la pratique sportive.

Les adhérents mineurs sont tenus de respecter les présentes conditions générales de vente, la responsabilité de leurs parents est engagée en cas de litige.

L'adhérent reconnaît avoir reçu toute information utile à la compréhension de son engagement.

CONDITIONS SOUSCRIPTIONS

Article 1 – Modalités d'inscriptions et tarifs

Pour souscrire un contrat, l'adhérent doit être âgé de 18 ans minimum. Si l'adhérent est mineur, un parent doit obligatoirement l'accompagner lors de son inscription et signer les présentes conditions générales de vente au sein de l'établissement FLOW. Lors de la conclusion d'un contrat les parties déterminent d'un commun accord la formule d'abonnement de l'adhérent et l'indique sur le contrat.

Article 2 – Durée du contrat et résiliation

Lorsque l'adhérent signe un contrat d'adhésion, il est conclu pour un nombre de séance et/ou une durée définie(s) en première page dudit contrat d'adhésion.

A l'échéance de son contrat d'adhésion, l'adhérent dispose de la faculté de changer de formule d'engagement, selon les tarifs en vigueur au moment de la signature du nouveau contrat.

Lorsque l'adhérent s'engage pour une durée définie, il est tenu du paiement comptant en cas de choix d'un contrat avec paiement comptant, ou du paiement mensuel de l'abonnement jusqu'à l'issue du contrat en cas de choix d'un contrat à paiement mensuel.

Toutefois, l'adhérent pourra de manière exceptionnelle mettre fin à son engagement avant le terme échu prévu par la convention. Les seuls motifs de suspension d'un contrat par un adhérent sont les suivants : maladie chronique, accident entraînant une incapacité à la pratique du ACTIVITE de plus d'un mois, mutation professionnelle définitive ou déménagement à plus de 100km du club.

Dans chaque cas, l'adhérent devra présenter un justificatif correspondant.

Les conditions de suspension du contrat par l'adhérent sont les suivantes :

- Contrat 3 mois : aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Contrat 6 mois, prélèvement mensuel : un mois en cours ne pourra être remboursé, de plus l'adhérent se devra de verser à FLOW une compensation de 10€ par mois consommé.

La carte d'accès « 10 séances » est valable pour une durée fixée à 6 mois, et n'est ni échangeable ni remboursable.

La suspension prendra effet le jour où l'adhérent présentera une lettre de résiliation contre signature, ainsi que le justificatif correspondant à cette résiliation.

Article 3 – Prorogation

La non utilisation de l'abonnement par l'adhérent n'ouvre pas de droit à son remboursement.

La survenance d'un cas de force majeure entraînant pour l'adhérent l'impossibilité d'utiliser son abonnement n'est pas de nature à engager la responsabilité de FLOW, conformément au droit commun.

En cas de fermeture temporaire de FLOW inférieure à une durée de 10 jours consécutifs et non cumulables, l'abonnement ne sera pas prorogé.

L'adhérent reconnaît avoir reçu toute information utile à la compréhension de son engagement.

Signature + la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »